



## **MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**MAPA-02-2025**

**SCHÉMA DIRECTEUR DES SENTIERS ET ITINÉRAIRES DU GRAND SITE DE FRANCE « MASSIF ET BALCONS DU CANIGÓ »**  
**– PHASE OPÉRATIONNELLE –**  
**MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU RÉSEAU LOCAL DE SENTIERS ET ITINÉRAIRES DE LA ZONE CŒUR (66)**

### **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

Date et heure limites de réception des offres :

**Vendredi 23 janvier 2026 à 17h00**

**SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE**

**73 AVENUE GUY MALE  
66500 PRADES**

**Tél. : 04.68.96.45.86**

**SIRET : 256 601 774 00035**

# SOMMAIRE

## Table des matières

1. Objet et étendue de la consultation.....	5
1.1. Objet.....	5
1.3. Type et forme de contrat.....	5
1.4. Décomposition de la consultation.....	5
2. Conditions de la consultation.....	5
2.1. Forme juridique du groupement.....	5
3- Les intervenants.....	5
3.1. - Conduite d'opération.....	5
4. Conditions relatives au contrat.....	5
4.1. - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4.2. Condition suspensive relative à l'obtention des financements.....	5
5. Contenu du dossier de consultation.....	6
6. Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1. Documents à produire.....	6
7. Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	6
8. Examen des candidatures et des offres.....	6
8.1. Sélection des candidatures.....	6
8.2. Attribution des marchés.....	7
8.3. Suite à donner à la consultation.....	7
9. Renseignements complémentaires.....	7
9.1. Adresses supplémentaires et points de contact.....	7
9.2. Procédures de recours.....	7
10. Clauses complémentaires.....	8
11. Acceptation.....	8

## **1. Objet et étendue de la consultation**

### **1.1. Objet**

La présente consultation concerne :

### **MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE REQUALIFICATION DU RÉSEAU LOCAL DE SENTIERS ET ITINÉRAIRES DE LA ZONE CŒUR (66)**

La date prévisionnelle de début d'exécution est le 01/03/2026.

### **1.2. Mode de passation**

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée à publicité libre. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### **1.3. Type et forme de contrat**

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### **1.4. Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de ne pas lancer la consultation en lots séparés pour les motifs suivants : Conformément à l'article 32 de l'ordonnance 2015-899, il n'y a pas d'allotissement car l'objet du contrat ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

## **2. Conditions de la consultation**

### **2.1. Forme juridique du groupement**

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## **3- Les intervenants**

### **3.1. - Conduite d'opération**

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

## **4. Conditions relatives au contrat**

### **4.1. - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### **4.2. Condition suspensive relative à l'obtention des financements**

La signature du présent marché est conditionnée à l'obtention effective des financements nécessaires à sa réalisation.

En l'absence d'obtention de ces financements, le marché sera considéré comme caduc sans indemnité pour le titulaire.

## **5. Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Il est remis à chaque candidat.

## **6. Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

### **6.1. Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le mémoire technique justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du contrat devant notamment comporter à minima les références professionnelles sur des travaux similaires, apporter des détails sur l'équipe et l'effectif affectés (profil, CV) ainsi que sur la méthodologie employée dans l'atteinte de l'objectif demandé.	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## **7. Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **7.1. Transmission sous support papier**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document. Les plis seront avant envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis seront envoyés à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte Canigó Grand Site – 73 avenue Guy MALE –66500 PRADES**

## **8. Examen des candidatures et des offres**

### **8.1. Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2. Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique au vu du mémoire technique justificatif	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 10

Les critères sont notés sur 10.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3. Suite à donner à la consultation**

La présente consultation ne fera l'objet d'aucune négociation.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9. Renseignements complémentaires**

### **9.1. Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par aux adresses mail suivantes :

[contact@canigo-grandsite.fr](mailto:contact@canigo-grandsite.fr)

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises.

### **9.2. Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal Administratif de Montpellier - 6 rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 2**

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## **10. Clauses complémentaires**

Le candidat est invité à mentionner clairement dans les pièces qu'il remet (lettre de candidature et acte d'engagement) au moins une adresse électronique qu'il autorise le pouvoir adjudicateur à utiliser pour la transmission officielle des informations relatives à la suite de consultation. A cet

effet, le candidat s'assurera du bon fonctionnement de sa messagerie électronique et veillera à accepter l'envoi d'un accusé de réception de courriels.

Le candidat prend connaissance de ce que le pouvoir adjudicateur pourra utiliser la ou les adresses électroniques communiquées pour lui transmettre les informations et notifications officielles relatives à la procédure de passation, en lieu et place de courriers postaux, conformément aux textes en vigueur.

Dans le cadre de l'arrêt du Conseil d'État du 4 AVRIL 2014 «DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE», il est porté à la connaissance des candidats et des tiers qu'en cas d'attribution du contrat faisant l'objet du présent règlement, l'accomplissement des mesures de publicité appropriées prendra la forme d'un avis d'attribution publié dans les mêmes supports de diffusion que l'avis d'appel public à concurrence, où les candidats et les tiers pourront donc en prendre connaissance facilement et directement.

## **11. Acceptation**

Est accepté le présent RC.

Fait à

Le